**Demande d’autorisation environnementale** présentée par la Société Vosgienne de Recyclage de Bétons (SRVB) relative à la
**C**réation d’une **plate-forme de transit et regroupement** de déchets de **bois dangereux de classe C** car traités (créosote, sels métalliques) sur la commune de LERRAIN

Consultation parallélisée (consultation du public par voie électronique)

du **15 juillet** 2025 au **16 octobre** 2025

**2 ème réunion publique le 3 octobre 2025**

prescrite par l’Avis de consultation de madame la Préfète des Vosges

**Compte rendu par le commissaire enquêteur**

 **Déroulement :**

**- le lieu :** la réunion a été tenue dans la salle du conseil de la commune de Lerrain, au rez de chaussée de la mairie; l’accès avait été signalé par plusieurs fléchages réalisés par le porteur de projet.

Ce dernier a assuré la mise en place des sièges, tables et équipements permettant la présentation de la procédure et du projet et de faire le point du déroulement de la consultation. Une personne était chargée de l’accueil du public

**- les horaires :** comme prescrit par l’avis de consultation, le public a été attendu dès 17h30 et jusqu’à 19h00, où j’ai clos l’avatar de réunion en l’absence de tout public.

- **les participants :** ***aucune personne du public ne s’est présentée***

Le porteur de projet était représenté par le gérant, Damien GENTET avec son assistante; ils sont restés durant toute la période fixée pour la réunion; M. Frédéric BALAUD, maire de Lerrain est arrivé un peu avant 19h00.

**- le cours de la réunion :** j’avais prévude faire un 1er bilan de la participation du public, maigre à ce stade puisqu’ aucune observation n’a encore été portée au registre dématérialisé, et je devais rappeler la suite de la procédure et encourager les participants à déposer leurs contributions.

A défaut de participant à cette réunion cet engagement est resté virtuel.

A l’issue de la période définie, et au constat du défaut de public, j’ai prononcé la clôture de la réunion à 19h00.

 **En conclusion**

Le public ne s’est pas intéressé au projet davantage que lors de la 1ère réunion publique, où le sujet central était resté majoritairement autour de l’important tas de matériaux de l’entreprise SVRB à proximité de plusieurs habitations. Ce problème ayant semble-t-il été réglé lors de cette précédente réunion, les mêmes participants n’ont pas jugé utile de se déplacer à nouveau, estimant selon le maire que le projet ne les impacte pas.

Et malgré la publicité officielle, mes visites aux maires voisins et aux informations qui ont circulé, les autres habitants proches ou plus éloignés ne se sont pas davantage manifestés considérant probablement eux aussi que le projet n’avait pas d’incidence sur leur environnement ou pour d’autres raisons que l’on ignore.

**Le commissaire enquêteur**

Claude BASTIEN